



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2103

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 2 marchés de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2103**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 2 marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-3787 du Conseil du 28 mars 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé le lancement et la signature de deux marchés à bons de commande (lots géographiques 1 et 2) ayant pour objet les travaux de pavage-dallage soit :

- lot n° 1 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, Lissieu, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, comporterait un engagement annuel minimum de 400 000 €HT, soit 478 400 €TTC et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 913 600 €TTC et sur 4 ans un minimum de 1 600 000 €HT, soit 1 913 600 €TTC, et maximum de 6 400 000 €HT, soit 7 654 400 €TTC,

- lot n° 2 : Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charly, Givors, Grigny, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne, comporterait un engagement annuel minimum de 400 000 €HT, soit 478 400 €TTC et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 913 600 €TTC et sur 4 ans un minimum de 1 600 000 €HT, soit 1 913 600 €TTC, et maximum de 6 400 000 €HT, soit 7 654 400 €TTC.

Le présent rapport a pour objet la modification de l'article 11-4 "Actualisation ou révision des prix" de l'AE-CCAP et plus précisément de la suppression de la phase suivante "La révision de prix s'applique dès lors que la durée d'exécution des travaux du bon de commande est supérieure à un mois".

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire pour chacun des marchés. Ces avenants n° 1 sont sans impact financier sur les montants minimum et maximum desdits marchés à bons de commandes.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Métropole à signer lesdits avenants n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les avenants n° 1 aux 2 marchés à bons de commande (lot géographique 1 et 2) relatifs aux travaux de pavage dallage.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2014-48 relatif aux travaux de pavage dallage avec l'entreprise DE FILIPPIS, mandataire du groupement d'entreprises DE FILIPPIS / E.B.M. / MAIA SONNIER,

- l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2014-49 relatif aux travaux de pavage dallage avec l'entreprise COIRO, mandataire du groupement d'entreprises COIRO / GAUTHEY.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**